



The Institute of  
Internal Auditors



# **UN CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE, ET STRATÉGIQUE POUR LA PROFESSION DE L'AUDIT INTERNE**

UN EXPOSÉ DE POSITION DE L'IIA PORTANT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES



# Table des matières

## VUE D'ENSEMBLE

Sommaire .....	3
Principes directeurs de la politique .....	5

## RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ESSENTIELLES

Définir des concepts centraux pour l'audit interne en matière de lois ou de réglementation .....	7
Poursuivre l'adoption du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP), comprenant les Normes internationales de l'audit interne (les Normes) .....	9
Protéger le modèle d'autoréglementation de la profession .....	11
Exiger des fonctions d'audit interne dans les secteurs économiques qui ont un impact sur l'intérêt public .....	14
Faire concorder les lois et les règlements concernant les comptables et les auditeurs externes avec les intérêts de la profession de l'audit interne .....	20

## RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES FACULTATIVES

Renforcer la protection pour les auditeurs internes .....	21
Évaluer les lois et les règlements concernant la dénonciation .....	22
Promouvoir les politiques visant à soutenir le talent professionnel pour la profession de l'audit interne .....	23
Réviser et mettre à jour des cadres de gouvernance organisationnelle et d'autres politiques .....	24

## ADOPTION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE .....

25

## ANNEXE

Politiques de l'audit interne et organisations supranationales .....	27
Rétroaction des intervenants dans un document évolutif .....	28



# VUE D'ENSEMBLE

## Sommaire

**L'objectif de ce document** est de servir de document de référence pour les instituts nationaux qui sont affiliés à l'Institute of Internal Auditors (l'IIA) en présentant un cadre juridique et réglementaire pour la profession de l'audit interne dans leur pays.

L'IIA reconnaît que, dans un monde diversifié, ce document ne doit pas être publié sans contexte. Tous les pays sont uniques et la culture, l'histoire, les politiques, et les systèmes gouvernementaux font en sorte que plusieurs avenues peuvent exister pour aboutir à la même politique. Pour cette raison, ce document vise à tracer un plan d'action plutôt qu'à offrir une approche prescriptive.

Certains pays possèdent déjà des politiques de longue date concernant l'audit interne qui sont solides ou qui ont préséance. D'autres pays ont des lois, des politiques, et des règlements incomplets ou problématiques qui ont besoin d'être mis à jour. Et certains autres pays commencent peut-être uniquement à considérer le rôle et la portée que devrait avoir l'audit interne dans leurs sociétés.

Peu importe le niveau de maturité d'un pays concernant ses lois, ses règlements, et ses politiques en matière d'audit interne, l'IIA espère que les instituts nationaux considèrent ce document comme étant un cadre important qui contient les meilleures pratiques et qu'ils tenteront, dans la mesure du possible, de conformer leurs lois, leurs règlements, et leurs politiques à la vision et aux principes décrits dans cet exposé.

Afin de favoriser la clarté et proposer un ordre de priorités, les meilleures pratiques recommandées dans ce document sont divisées en deux catégories : 1) les politiques publiques essentielles, soit les politiques publiques recommandées pour tous les instituts nationaux que ce soit pour les modifier ou les adopter, et 2) les initiatives facultatives en matière des politiques publiques, de gouvernance d'entreprise, et de secteur public, celles que les instituts nationaux peuvent ou non choisir en fonction des spécificités de leur pays.

### **Les cinq politiques publiques essentielles sont :**

- 1.** La définition précise et complète des concepts fondamentaux de « l'audit interne » et de la « fonction d'audit interne » à l'aide de lois/règlements ;
- 2.** L'adoption du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et des Normes internationales de l'audit interne (les Normes) par les gouvernements et les autres intervenants ;
- 3.** La protection du modèle d'autoréglementation de la profession ;
- 4.** L'exigence d'avoir des fonctions d'audit interne dans les secteurs économiques où une telle exigence est bénéfique pour l'intérêt public ;
- 5.** La garantie que les lois et les règlements qui régissent et les comptables et les auditeurs externes soient complémentaires et/ou concordent avec les intérêts de la profession de l'audit interne.

### **Les quatre initiatives facultatives sont :**

- 1.** Renforcer la protection des auditeurs internes qui sont menacés ou qui subissent du harcèlement dans l'exercice de leurs fonctions;
- 2.** Évaluer les lois et les règlements en matière de dénonciation;
- 3.** Promouvoir des politiques visant à soutenir le talent professionnel de la profession de l'audit interne;
- 4.** Réviser et mettre à jour des cadres de gouvernance organisationnelle et d'autres politiques pour s'assurer qu'ils décrivent adéquatement l'audit interne et que sa position soit bien représentée au sein des écosystèmes de gouvernance d'entreprise et de secteur public.

La publication de ce document vise à encourager les instituts nationaux à évaluer toutes les lois, les politiques et les règlements pertinents de leur pays et à les comparer avec les recommandations de cet exposé. Les instituts nationaux peuvent ensuite : évaluer la faisabilité politique relative à la mise en place de nouveaux règlements/lois ou de leur mise à jour; préparer une stratégie pour bonifier la promotion; déterminer les besoins pour les campagnes; former des coalitions et identifier l'opposition; et identifier les champions réglementaires et législatifs. Dans le cadre de leur stratégie de développement, les instituts nationaux peuvent opter pour une refonte complète de leurs lois et règlements ou pour un processus par étapes qui permet de réaliser les recommandations du document au fur et à mesure que des occasions politiques se présentent.

L'IIA s'engage à agir à titre de partenaire collaboratif et de ressource stratégique pour faire progresser les stratégies de promotion des instituts nationaux. Comme mesure de soutien, l'IIA travaille actuellement sur un modèle de législation et de réglementation pour compléter ce document. Ce modèle de législation et de réglementation, lorsqu'il sera terminé, pourra être utilisé par les instituts nationaux, en partie ou en entier, au moment de mettre à jour les cadres juridiques et réglementaires de leur pays. L'échéancier de ce modèle de législation et de réglementation, qui comprend l'ébauche, la période de commentaires des intervenants et la version finale, devrait se terminer au plus tard au milieu de l'année 2025.

## Principes directeurs de la politique

Pendant le processus de développement d'un cadre juridique et réglementaire pour une profession, il est crucial d'avoir une philosophie sous-jacente qui influence le cadre. L'IIA articule sa philosophie pour ce cadre à travers cinq principes directeurs.

**Premièrement, l'audit interne permet de renforcer la capacité d'une organisation à créer, protéger, et maintenir sa valeur en offrant au Conseil et à la direction une assurance indépendante et objective fondée sur les risques, les conseils, les recommandations et la prévoyance.** Voilà l'objectif de l'audit interne tel qu'il est décrit dans les Normes de l'IIA. Ainsi, les lois, les règlements, et les autres politiques en lien avec l'audit interne devraient être élaborés en tenant compte de cet objectif. Toute politique publique ou politique en matière de gouvernance d'entreprise qui affecte la portée des activités des auditeurs internes, qui nuit à leur indépendance ou qui compromet leur objectivité devrait être rectifiée.

**Deuxièmement, l'audit interne améliore la capacité d'une organisation à servir l'intérêt public.** Bien que la fonction principale de l'audit interne est de renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les processus de contrôle, sa portée dépasse celle de l'organisation.<sup>1</sup> Puisque l'audit interne peut instaurer une plus grande confiance et une assurance dans les contrôles et les processus d'une organisation, les responsables des politiques peuvent demander que des fonctions d'audit interne soient réalisées dans certains secteurs économiques afin d'améliorer les protections des investisseurs, des contribuables, des consommateurs, et/ou du public. De tels mandats gouvernementaux ne doivent pas être pris à la légère, ils peuvent grandement bénéficier aux responsables des politiques chargés de protéger le public et d'atteindre certains objectifs en matière de politiques.

**Troisièmement, les normes et les titres de compétences de qualité qui sont reconnus mondialement sont essentiels au succès de la profession de l'audit interne, permettant d'assurer la qualité, la constance, et l'efficacité à tous les intervenants.** Pour assurer la crédibilité d'une profession, elle doit se conformer à des normes en matière de pratiques et de comportements éthiques qui sont largement reconnues, constantes, et testées de façon assidue, en plus de développer des mécanismes appropriés pour assurer la compétence et les qualifications des praticiens. L'IIA s'engage à aider les instituts nationaux à protéger et à faire progresser l'adoption de cadres de pratiques professionnelles (y compris les Normes de l'IIA et les lignes directrices) et l'adoption de titres de compétences au sein des politiques en matière de gouvernance d'entreprise et de politiques publiques.

>> 1. Ce principe se trouve également dans les Normes de l'IIA. Pour contextualiser, voici la définition complète : « L'intérêt public englobe les intérêts sociaux et économiques ainsi que le bien-être général d'une société et des organisations au sein de cette société (y compris ceux des employeurs, des employés, des investisseurs, de l'entreprise et de la communauté financière, des clients, des consommateurs, des chargés de la réglementation et du gouvernement). Les questions relatives à l'intérêt public se rapportent au contexte et doivent inclure les enjeux éthiques, d'équité, de normes culturelles et de valeurs ainsi que les effets préjudiciables potentiels envers certains individus et sous-groupes de la société. »



**Quatrièmement, l’IIA s’engage, au meilleur de ses capacités, à promouvoir une vision « un IIA uni » (« One IIA » en anglais) pour les politiques en matière de gouvernance d’entreprise et les politiques publiques.** Bien qu’il y ait des variations dans les lois et les règlements des pays, les éléments essentiels d’un cadre juridique et réglementaire réussi devraient être les mêmes partout dans le monde. Cette façon de faire permet d’assurer la constance de la qualité en matière de normes, de processus, d’attentes et de résultats pour les auditeurs internes et leurs intervenants, que l’auditeur interne travaille au Caire, à Quito, à Toronto ou à Tokyo.



**Cinquièmement, la profession de l’audit interne est optimisée quand elle opère selon un modèle d’autoréglementation.** Les instituts nationaux et l’IIA ont démontré leur capacité à gérer efficacement les membres de la profession de l’audit interne en développant et en faisant la promotion de leurs propres normes, de la déontologie, des titres de compétences et des formations continues en plus de surveiller et de discipliner leurs membres. Pour certaines professions (ex. les médecins, les architectes, les comptables), les gouvernements estiment qu’il est dans l’intérêt public de réglementer directement les praticiens. Toutefois, une réglementation gouvernementale est souvent justifiée par un lot de risques précis, clairs et convaincants qui affecte le public ou qui découle d’une défaillance antérieure importante du marché où une réglementation pourrait atténuer ces risques. Les gouvernements peuvent avoir des niveaux d’implication différents avec leurs instituts nationaux et les activités de la profession, mais la profession de l’audit interne a démontré qu’elle opère mieux lorsqu’elle suit un modèle d’autoréglementation.

# RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ESSENTIELLES

*L'IIA considère que les politiques décrites dans cette section sont des dispositions fondamentales et estime qu'elles doivent être prises en compte dans le cadre juridique et réglementaire de tous les pays.*

## Définir des concepts centraux pour l'audit interne en matière de lois ou de réglementation

Les définitions claires de concepts-clés sont essentielles au succès d'un cadre juridique et réglementaire pour toute profession. Bien qu'il soit inévitable que plusieurs concepts et termes aient besoin d'être définis au sein des lois et des règlements, l'IIA encourage les instituts nationaux à s'assurer que leurs gouvernements adoptent, avant tout, les définitions de « l'audit interne » et de la « fonction d'audit interne ». L'absence de définitions claires et constantes pour ces concepts fondamentaux peut empêcher la profession de fonctionner convenablement.

### L'AUDIT INTERNE

En mettant en place des politiques en matière de gouvernance d'entreprise et des politiques publiques pour la profession de l'audit interne, il est essentiel que les intervenants possèdent une compréhension commune de « l'audit interne ». Qu'est-ce que l'audit interne? Quelle est la portée de ses activités? Comment la profession se distingue-t-elle d'autres professions?

#### Les Normes de l'IIA définissent l'audit interne comme suit :

- « une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide une organisation à atteindre ses objectifs grâce à une approche systématique et rigoureuse qui lui permet d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. »

Cette définition large et précise de la profession convient aux Normes, mais elle peut manquer de précision pour un contexte juridique ou réglementaire. C'est pourquoi les instituts nationaux devraient travailler en étroite collaboration avec les responsables des politiques pour trouver une définition qui utilise le modèle de législation à venir, selon les exigences politiques particulières de leur pays. Bien que certains éléments de la définition puissent différer d'un pays à l'autre, le plus important demeure que la définition codifiée qu'un pays utilise dans ses politiques soit solide, précise, et complète et qu'elle contienne les éléments clés pour garantir l'efficacité de la profession, la différencier des autres professions comme la comptabilité et les auditeurs externes, et qu'elle soit utilisée de façon constante à travers le pays.<sup>2</sup>

>> 2. Si un institut national réalise qu'il existe plus d'une définition pour l'audit interne dans les lois, les règlements et les politiques en matière de gouvernance d'entreprise et de secteur public, l'IIA encourage l'institut à unifier les définitions pour qu'il n'en reste qu'une seule.

## LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

En plus d'avoir une définition pour l'audit interne, il devrait y avoir un consensus sur ce qui constitue une fonction d'audit interne réussie lorsqu'il est question d'audit interne pour les politiques en matière de gouvernance d'entreprise et de politiques publiques. En omettant de définir les éléments clés, il se peut que la performance des fonctions d'audit interne laisse à désirer et qu'elles ne répondent pas aux exigences des mandats.

### Les Normes de l'IIA définissent l'audit interne comme suit :

- « un individu ou un groupe professionnel chargé de fournir à une organisation une assurance et des services consultatifs. »

### Pour approfondir la définition d'une fonction d'audit interne réussie, l'IIA croit qu'une définition juridique devrait aussi inclure, minimalement, les critères suivants :

1. **Être indépendant de la direction**, relever directement du comité d'audit d'une entité ou de l'organisme chargé de la gouvernance;
2. **Avoir une charte écrite pour l'audit interne** qui est approuvée par l'organisme chargé de la gouvernance et le dirigeant principal de l'audit (DPA) ou un gestionnaire équivalent appartenant à la fonction d'audit interne;
3. Respecter les **normes de l'audit interne qui sont acceptées mondialement**;
4. Avoir du **personnel qualifié**, dont la qualification est démontrée avec des **titres de compétences appropriés ou d'autres accréditations**, comme le Certified Internal Auditors® (CIA®) et/ou des titres de compétences spécialisés en lien avec des domaines ou des secteurs assujettis à l'audit interne;
5. Avoir la capacité de réaliser des activités **de façon objective et impartiale**;
6. Être soumis à une évaluation externe de la qualité (p. ex. **un audit de la fonction d'audit interne**) comme l'évaluation externe de la qualité ou l'auto-évaluation avec validation indépendante ou une autre option équivalente d'excellente qualité provenant du secteur privé au moins une fois tous les cinq ans.



Si une fonction d'audit interne ne possède pas les six critères énumérés ci-dessus, elle sera considérée comme mal structurée, non conforme à la loi et à risque de ne pas opérer efficacement pour l'entité.<sup>3</sup>

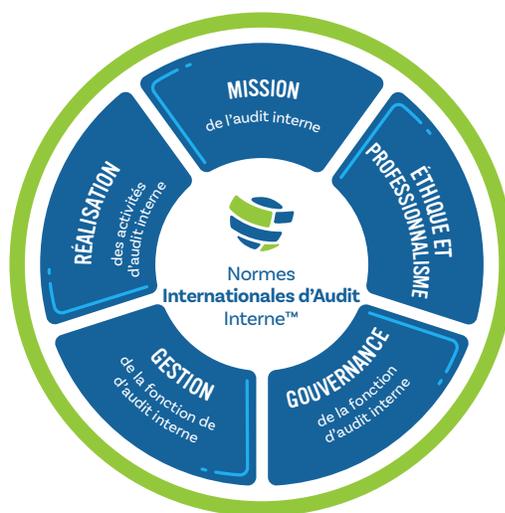
En fonction de leur environnement politique, il est possible pour les instituts nationaux d'ajouter d'autres critères à la définition de fonction d'audit interne, pourvu que ces ajouts concordent avec le CRIPP et les Normes de l'IIA, le Modèle des Trois Lignes, et les meilleures pratiques de la profession.

## Poursuivre l'adoption du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) de l'IIA, incluant les Normes internationales de l'audit interne (les Normes)

En plus des définitions claires de l'audit interne et de la fonction d'audit interne, les instituts nationaux sont encouragés à adopter le CRIPP de l'IIA, incluant les Normes, dans les politiques en matière de gouvernance d'entreprise et les politiques publiques de leur pays. Une telle initiative assure une pratique de l'audit interne constante, de haute qualité, efficace, compréhensible, et comparable à travers le monde.

L'IIA reconnaît que les approches d'adoption varieront. L'adoption par le gouvernement peut être impossible dans certains pays. À l'inverse, dans certains pays, il se peut qu'il soit possible pour les instituts nationaux de prendre une approche plus large pour l'adoption du CRIPP et des Normes avec les gouvernements, mais également à titre de cadre d'audit interne officiel pour d'autres secteurs économiques (p. ex. les sociétés cotées en bourse, les infrastructures essentielles, les entités réglementées, les institutions financières, etc.).

Les instituts nationaux sont encouragés à adopter universellement le CRIPP, incluant les Normes, et d'assurer qu'il soit appliqué à tous les secteurs économiques de leur pays dans la mesure du possible.

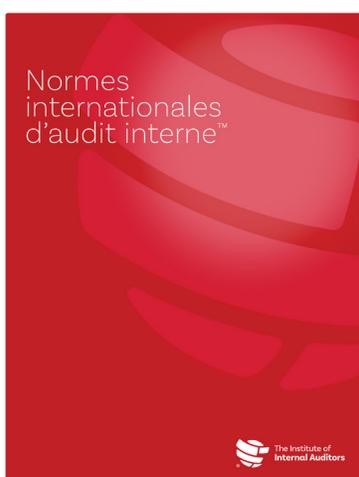


>> 3. Dans le cadre de l'évaluation de la définition de la « fonction d'audit interne », les instituts nationaux sont encouragés à considérer leur position explicite concernant la possibilité de cosourçage ou d'impartition d'une fonction d'audit interne. Bien que de se fier à des ressources externes pour soutenir une fonction d'audit interne puisse sembler contre-intuitif, l'IIA ne s'oppose pas à ce type d'arrangement flexible si tous les critères d'une fonction d'audit interne réussie mentionnés ci-dessus sont remplis et qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. (Par exemple, la sous-traitance ou le cosourçage d'une fonction d'audit interne ne pourrait pas être réalisé auprès d'un cabinet comptable qui offre déjà ses services d'audit externe à l'entité.)

## LES RECOMMANDATIONS POUR L'ADOPTION DU CRIPP, INCLUANT LES NORMES

En travaillant avec les gouvernements pour l'adoption du CRIPP, incluant les Normes, l'IIA croit que certains concepts-clés devraient être inclus, peu importe la formulation. Dans la mesure du possible, l'IIA encourage les instituts nationaux à essayer d'inclure **les cinq** recommandations décrites ci-dessous.

1. La formulation doit faire référence à l'adoption de l'ensemble du CRIPP, ce qui signifie :
  - Les Normes internationales de l'audit interne ;
  - les Exigences thématiques ;
  - Les Lignes directrices internationales.
2. L'adoption doit être élaborée selon un modèle « évolutif ». En d'autres termes, cela signifie qu'il ne serait pas nécessaire de remettre la formulation à jour si le CRIPP devait être révisé éventuellement. Il est préférable de fonctionner ainsi, car demander à un gouvernement de réformer une loi ou un règlement nécessite généralement des efforts majeurs. Opter pour le modèle évolutif où « la dernière version du CRIPP » est reconnue permet de régler cet enjeu à perpétuité.
3. Les marques de commerce (MC), (« trademark » <sup>TM</sup> en anglais), qui accompagnent le CRIPP et les Normes doivent être incluses pour démontrer la propriété intellectuelle de l'IIA.
4. Le projet de loi ou de règlement doit permettre explicitement d'utiliser d'autres cadres, lignes directrices, et normes, à condition qu'ils n'entrent pas en conflit avec le CRIPP et les Normes. Ce faisant, il est clair que l'adoption du CRIPP et des Normes de l'IIA n'exclut pas d'autres outils qui peuvent être déjà utilisés par des auditeurs internes du pays.
5. L'IIA doit être référé de façon claire pour expliquer ce qu'est l'organisation et qu'elle est l'entité qui promulgue le CRIPP et les Normes.



## Protéger le modèle d'autoréglementation de la profession

Dans certains pays, les gouvernements ont choisi d'imposer aux auditeurs internes des restrictions ou des obligations problématiques et contraignantes qui ne servent pas l'intérêt public, faisant en sorte qu'il est plus difficile pour eux d'exercer leurs fonctions et ajoute de la paperasse, des coûts, et de la complexité à l'audit interne. Ces politiques publiques peuvent être justifiées par : un désir de générer des revenus (qui ne sont pas forcément réinvestis dans la profession); une autre profession qui tente de faire compétition à la profession en limitant les activités des auditeurs internes; des initiatives réglementaires qui ne distinguent pas les professions similaires, mais bien distinctes; ou un désir d'instaurer une approche localisée pour certains aspects de la profession, ce qui affecte négativement la nature et les opérations de la profession à niveau mondial.

Dans les pays ou dans les subdivisions des gouvernements où de telles politiques sont en place, l'IIA encourage les instituts nationaux à travailler avec les responsables des politiques pour retirer ces politiques ou, dans la mesure du possible, réduire leur impact sur le succès des auditeurs internes qui opèrent dans le pays.

### Les politiques publiques auxquelles l'IIA s'oppose comprennent :

- 1. Les restrictions sur l'exercice de l'audit interne.** Dans certains pays, les législateurs ont adopté des lois, des règlements et des politiques nuisibles qui restreignent l'exercice de l'audit interne. Le plus souvent dans ces cas, l'audit interne a été jumelé à tort à une définition de la pratique de la comptabilité qui se limite aux comptables. Plusieurs auditeurs internes possèdent des compétences et des titres professionnels liés à la comptabilité, mais l'audit interne demeure une profession différente et n'est pas un sous-groupe de la comptabilité. Les auditeurs internes ne font pas qu'examiner les états financiers et les contrôles internes des processus financiers, ils examinent une organisation dans son ensemble, offre des conseils, une assurance, et un autre point de vue par rapport à plusieurs aspects comme la cybersécurité, la protection des données, la divulgation d'information sur les changements climatiques, les meilleures pratiques liées à la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques, la conformité réglementaire et juridique, la chaîne d'approvisionnement et les risques économiques, et d'autres secteurs essentiels au succès des opérations de l'organisation.

Les auditeurs internes ont la chance, contrairement à de nombreuses autres professions, de pouvoir travailler à travers le monde sans avoir d'entraves transfrontalières pour exercer leur métier.<sup>4</sup> À l'inverse, les médecins, les avocats, les ingénieurs, et plusieurs autres professionnels sont souvent dans l'impossibilité d'offrir la totalité ou une partie de leurs services à l'extérieur de leur pays. L'IIA encourage les instituts nationaux à travailler avec les responsables des politiques à promouvoir et maintenir les cadres juridiques et réglementaires qui permettent aux auditeurs internes de s'épanouir et de travailler sans restrictions injustifiées sur la concurrence transfrontalière ou l'emplacement physique d'un auditeur interne.

>> 4. Une telle liberté de mouvement et de prestation de services suppose que les individus et leurs employeurs respectent toutes les lois relatives à l'immigration et aux taxes des pays dans lesquels ils résident et/ou travaillent.

Les lois qui restreignent la pratique de l'audit interne, particulièrement celles qui donnent le monopole ou un traitement préférentiel à d'autres professions comme les comptables, devraient être abrogées en priorité, et ce **le plus rapidement possible**.

**2. Licences et registres des gouvernements.** Depuis que la profession de l'audit interne est autoréglementée, l'octroi de licences du gouvernement est redondant, inutile, et peut porter à confusion. Les licences sont uniquement appropriées lorsque le gouvernement prévoit de réglementer les opérations d'une profession et de les encadrer. De même, l'obligation des auditeurs internes de s'enregistrer auprès de leur gouvernement ne sert pas l'intérêt public et impose un fardeau de conformité ayant très peu de bénéfices.<sup>5</sup>

**3. Cotisations gouvernementales.** Dans certains cas, et habituellement en parallèle avec un registre du gouvernement, les gouvernements peuvent chercher à faire payer arbitrairement une cotisation aux auditeurs internes pour qu'ils exercent leur métier. Il s'agit d'une taxe de facto pour les auditeurs internes et elle entrave l'exercice de leurs fonctions de façon indésirable et inutile.

Dans certains cas précis, si un gouvernement souhaite amasser des fonds pour des bourses d'études dans le domaine de l'audit interne, de la formation et/ou le développement d'accréditations en audit interne, une petite cotisation peut être acceptable, mais les bénéfices devraient être **entièrement** reversés à la profession de l'audit interne. De plus, les programmes devraient avoir l'approbation de l'institut national du pays.

**4. Les titres de compétences émis par le gouvernement ou la réglementation des titres de compétences en audit interne.** Lorsque les gouvernements et le secteur privé se font concurrence pour émettre des titres de compétences, le gouvernement possède certains avantages intrinsèques qui engendrent des conditions de concurrence inégales. L'IIA estime qu'il est inapproprié que les gouvernements puissent émettre des titres de compétences en lien avec l'audit interne, puisque cela peut engendrer de la confusion sur le marché et nuire à un marché libre autoréglementé.

À défaut d'instaurer leurs propres titres de compétences, certains responsables des politiques pourraient être enclins de demander des titres sur mesure dans leur pays. Un tel concept pourrait avoir un impact significatif sur les accréditations et les agréments de l'IIA, sur le contenu de ses examens, sur la formation professionnelle continue, et sur les autres qualifications nécessaires à la pratique. Étant donné que ces approches pourraient potentiellement nuire à la capacité de l'IIA de défendre et de soutenir une profession reconnue mondialement et qu'elles risquent de transgresser un accord-cadre de reconnaissance mutuelle (ARM) d'un institut national avec l'IIA, il serait important que le développement de tout titre de compétences se fasse en collaboration avec l'institut national, l'IIA, et les représentants législatifs/réglementaires. Cette façon de faire permettra d'assurer que les titres de compétences complètent et/ou rehaussent les titres de

>> 5. Dans les cas où un gouvernement estime qu'il est pertinent de posséder un registre public des auditeurs internes en règles au pays, il devrait collaborer avec l'institut national du pays puisqu'il serait le mieux placé pour gérer un tel registre.



compétences existants plutôt que de créer un amalgame de titres de compétences à l'échelle internationale ayant une qualité et des exigences variables.

Dans les cas où les gouvernements ressentent qu'il est possible d'améliorer l'ensemble de connaissances, les exigences, la surveillance et/ou l'adoption de titres de compétences existants, les instituts nationaux sont encouragés à travailler avec les responsables des politiques en collaboration avec l'IIA et d'autres intervenants pour répondre à ces préoccupations.

Lors de la considération des politiques liées aux titres de compétences, il est important de noter que l'IIA ne s'oppose pas aux exigences supplémentaires pour certains secteurs économiques ou certains domaines de pratique. Par exemple, un pays pourrait exiger que certains auditeurs du gouvernement possèdent l'agrément de CIA® pour exercer leur profession en plus de les obliger à passer un examen, à suivre des formations régulièrement ou à obtenir un deuxième titre de compétences spécifique à l'audit de gouvernement. De façon similaire, il pourrait être nécessaire pour les auditeurs internes du secteur des services financiers d'obtenir des qualifications supplémentaires, au-delà de l'agrément de CIA®, pour exercer leur rôle et il ne serait pas nécessairement inapproprié que les législateurs ou les chargés de la réglementation formulent ces exigences.

Dans les cas où les exigences se basent sur les titres de compétences de l'IIA, les instituts nationaux sont encouragés à travailler en étroite collaboration avec l'IIA et les responsables des politiques pour évaluer les coûts et les bénéfices de ces politiques.

## **Reconnaissance gouvernementale des instituts nationaux et de la profession de l'audit interne**

Bien que l'IIA ne soutienne pas la réglementation gouvernementale de l'audit interne, il existe certaines formes de reconnaissance gouvernementale qui peuvent améliorer le statut de la profession, promouvoir une collaboration étroite avec le gouvernement en plus d'assurer que les instituts nationaux et leurs membres soient les mieux placés pour réussir au sein de leurs pays.

### **Voici deux exemples de cette reconnaissance :**

**1. Les instituts agréés.** Remettre des chartes pour reconnaître les compétences professionnelles est une pratique datant de plusieurs centaines d'années, elles furent d'abord accordées par les rois et les reines. De nos jours, les chartes peuvent être remises par le souverain d'un pays ou par l'assemblée législative, en fonction de sa forme gouvernementale. Les chartes d'aujourd'hui sont généralement perçues comme étant prestigieuses, difficiles à obtenir, et limitées à un nombre restreint de professions.

Parmi les diverses professions ayant obtenu une charte, on retrouve les ingénieurs agréés et les comptables professionnels agréés. L'institut national qui représente le Royaume-Uni et l'Irlande est reconnu comme étant l'Institut agréé des auditeurs internes.

## 2. Les instituts nationaux reconnus comme étant des ordres professionnels.

Une reconnaissance officielle à titre d'ordre professionnel peut être un imprimatur gouvernemental très important pour certains pays/régions. Cette reconnaissance, lorsqu'elle est codifiée dans la loi, peut assurer : un accès et une représentation de l'institut national auprès d'organismes gouvernementaux et de ministères, des assignations à des groupes de travail gouvernementaux, des commissions, et d'autres entités. Elle peut assurer un accès à des fonds gouvernementaux pour des bourses d'études, des formations, des conférences, et pour le développement de la profession. Elle offre également des occasions d'influencer les programmes d'études des étudiants, une plus grande crédibilité auprès d'organisations supranationales et d'organisations non gouvernementales (ONG) influentes en plus de rehausser la crédibilité et l'autorité de la profession lors des collaborations avec des législateurs et des chargés de la réglementation pour diverses propositions en matière de politique publique. Malgré ces avantages, une reconnaissance gouvernementale peut aussi avoir des conséquences indésirables qui sont susceptibles de nuire aux ARM entre les instituts nationaux et l'IIA et/ou augmenter le risque de future réglementation ou d'intervention gouvernementale. Pour cette raison, les instituts nationaux qui souhaitent obtenir une reconnaissance gouvernementale sous forme de loi devraient travailler en étroite collaboration avec l'IIA pour atteindre un consensus qui permet d'équilibrer les bénéfices potentiels et les risques éventuels.

## Exiger des fonctions d'audit interne dans les secteurs économiques qui ont un impact sur l'intérêt public

L'IIA soutient l'adoption de lois, de règlements, et de politiques publiques qui nécessitent une fonction d'audit interne dans certains secteurs économiques lorsqu'il est estimé que cela contribue à l'intérêt public. Pour la création d'un cadre qui permet de trouver la façon pour légiférer sur de telles protections du public, l'IIA propose sept domaines économiques que les instituts nationaux, en collaboration avec les responsables des politiques de leur pays, devraient examiner attentivement.



**Le secteur public/le gouvernement**



**Les entités d'intérêt public (EIP)**



**Plateformes d'échange de cryptomonnaies**



**Les infrastructures essentielles**



**Professions et industries réglementées**



**Grands détenteurs de données ou détenteurs de données sensibles**



**Secteur des technologies**

## Ces domaines sont :

**1. Le secteur public/le gouvernement.** Établir et soutenir adéquatement les fonctions d'audit interne au sein des gouvernements, à tous les niveaux, ce qui devrait faire partie des bonnes pratiques universelles. La protection adéquate et la gérance de l'argent des gouvernements, et l'efficacité et l'efficacités des opérations et de la prestation de services du gouvernement pour les citoyens sont des objectifs politiques qui bénéficieraient des conseils, de l'avis, et de l'assurance objective et indépendante en matière de contrôles internes des fonctions d'audit interne.

L'absence de fonctions d'audit interne au sein des gouvernements peut augmenter significativement les risques de fraude, de pertes, d'abus, de malversation, d'inefficacité, de cyberattaques et de brèches de la confidentialité des données, de défaillances de la sécurité nationale et de la prestation de services gouvernementaux, de manquement à la responsabilité à l'égard du public, de la diminution de la capacité à identifier et à gérer les risques actuels et émergents auxquels les gouvernements, et les citoyens font face ainsi que la perte de ressources.

Tous les gouvernements nationaux et leurs subdivisions (p. ex. les états, les provinces, les territoires, les ministères, etc.) devraient minimalement établir et maintenir des fonctions d'audit interne indépendantes et solides qui sont correctement structurées et financées.<sup>6</sup> Cela s'applique également aux niveaux inférieurs du gouvernement comme les comtés, les municipalités, les circonscriptions scolaires et les districts hydrographiques. Dans le cadre de leurs délibérations, les instituts nationaux sont également encouragés à discuter avec les responsables des politiques des mérites d'étendre les exigences en matière d'audit interne à des entités quasi-gouvernementales et à des entreprises appartenant à l'État/contrôlées par l'État ainsi qu'à de grands contractants qui font affaire avec les gouvernements et les bénéficiaires d'importantes subventions de l'État ou d'autres formes de financement des contribuables.

En raison du caractère unique des gouvernements et de leurs diverses formes, l'IIA comprend que la mise en place et le maintien d'une fonction d'audit interne auprès des gouvernements ne seront pas toujours conformes en tout point avec le Modèle des Trois Lignes et qu'un certain niveau de flexibilité est de mise, à condition que les éléments énumérés précédemment dans ce document se trouvent dans la fonction d'audit interne.

Chez certains gouvernements, les audits sont réalisés par le biais de l'Institution supérieure de contrôle, un Bureau de l'inspecteur général ou un Bureau du vérificateur général, qui sont susceptibles d'avoir une mission de plus grande envergure qu'une fonction d'audit interne. L'IIA soutient la création et les opérations en cours de ces institutions comme moyen de faire progresser la conformité légale et réglementaire, de surveiller l'efficacité et l'efficacité des programmes gouvernementaux et de fournir une assurance objective des entités gouvernementales de contrôles internes. Ces institutions peuvent

>> 6. La version la plus récente des Normes comprend désormais une section portant sur l'application des Normes dans le secteur public.

également remplir un rôle important pour la détection de la fraude et de l'abus et pour la promotion de la transparence et de l'imputabilité auprès des législateurs, des leaders du gouvernement et du public.

**2. Les infrastructures essentielles.** Les infrastructures essentielles peuvent généralement être considérées comme l'ensemble des infrastructures essentielles au bon fonctionnement de l'économie et de la société civile d'un pays. En fonction des variations en matière de dynamiques politiques au sein d'un pays, on peut les définir, sans s'y limiter, comme étant : les réseaux d'alimentation en eau et les réseaux d'assainissement, la production d'électricité et sa distribution (huile, essence, énergies renouvelables, charbon et réacteurs nucléaires), les barrages, les itinéraires commerciaux, les contrôles frontaliers, des points d'entrée, les systèmes de soins de santé publique, les systèmes scolaires publics, les opérations militaires et de police, les réseaux de transport, l'agriculture et l'approvisionnement alimentaire, les télécommunications et l'accès aux médias, la marchandise chimique et dangereuse et les services financiers.

L'IIA encourage les instituts nationaux à passer en revue les concepts d'infrastructures essentielles avec les responsables des politiques pour déterminer quels sont les éléments des infrastructures essentielles du pays qui nécessitent une fonction d'audit interne pour faire progresser l'intérêt public.

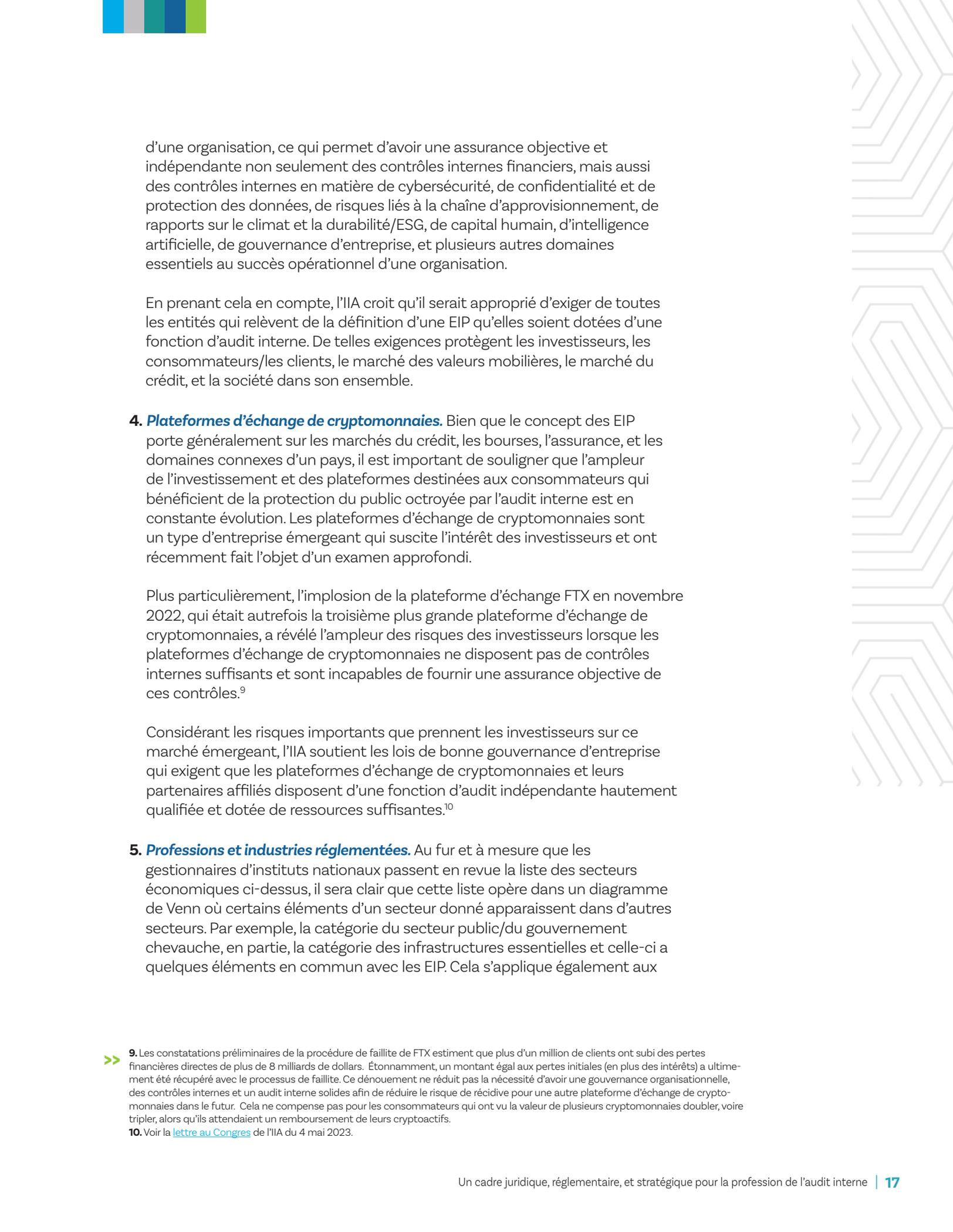
Mettre en place des exigences pour que les auditeurs internes puissent fournir des assurances objectives et indépendantes des contrôles internes établis au sein d'un réseau de distribution d'électricité, d'usines d'épuration des eaux d'égout, de districts scolaires, de régimes hospitaliers, de réseaux de métro, de fournisseurs d'accès internet ou de réseaux bancaires permettrait d'augmenter significativement le niveau de protection du public.<sup>7</sup> Les auditeurs internes peuvent aussi fournir une rétroaction et des conseils stratégiques aux instances de gouvernance et de gestion de ces entités qui n'auraient pas forcément fait partie de la stratégie organisationnelle et des protocoles de gestion des risques de l'entreprise.

**3. Les entités d'intérêt public (EIP).** Le concept des EIP s'est répandu dans plusieurs pays au cours des dernières années. L'Union européenne (l'UE), par exemple, définit les EIP comme des entités dont les valeurs sont échangées sur le marché d'un État membre réglementé (c.-à-d. des sociétés cotées en bourse), des institutions financières/de crédit, des compagnies d'assurance et d'autres entités « présentant un grand intérêt pour le public en raison de la nature de leurs activités, de leur taille ou de leur quantité d'employés ». <sup>8</sup> Toutes ces entités, sous le contrôle de l'UE, sont tenues de soumettre leurs comptes consolidés et leurs états financiers annuels à un audit externe légal.

Bien que les audits financiers externes soient importants pour la protection du public, l'assurance qu'ils procurent n'est pas aussi exhaustive que celle des fonctions de l'audit interne. Les auditeurs internes ont une vue d'ensemble

>> 7. Deux exemples significatifs qui démontrent les risques que l'audit interne permet de limiter sont les pannes accidentelles dans les opérations d'infrastructures essentielles ne représentant pas seulement un risque important pour les gouvernements et les sociétés, mais les tiers malfaisants essaient aussi de plus en plus de pirater ou de saboter physiquement les infrastructures essentielles des nations.

8. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2014.158.01.0196.01.ENG](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.158.01.0196.01.ENG)



d'une organisation, ce qui permet d'avoir une assurance objective et indépendante non seulement des contrôles internes financiers, mais aussi des contrôles internes en matière de cybersécurité, de confidentialité et de protection des données, de risques liés à la chaîne d'approvisionnement, de rapports sur le climat et la durabilité/ESG, de capital humain, d'intelligence artificielle, de gouvernance d'entreprise, et plusieurs autres domaines essentiels au succès opérationnel d'une organisation.

En prenant cela en compte, l'IIA croit qu'il serait approprié d'exiger de toutes les entités qui relèvent de la définition d'une EIP qu'elles soient dotées d'une fonction d'audit interne. De telles exigences protègent les investisseurs, les consommateurs/les clients, le marché des valeurs mobilières, le marché du crédit, et la société dans son ensemble.

**4. Plateformes d'échange de cryptomonnaies.** Bien que le concept des EIP porte généralement sur les marchés du crédit, les bourses, l'assurance, et les domaines connexes d'un pays, il est important de souligner que l'ampleur de l'investissement et des plateformes destinées aux consommateurs qui bénéficient de la protection du public octroyée par l'audit interne est en constante évolution. Les plateformes d'échange de cryptomonnaies sont un type d'entreprise émergeant qui suscite l'intérêt des investisseurs et ont récemment fait l'objet d'un examen approfondi.

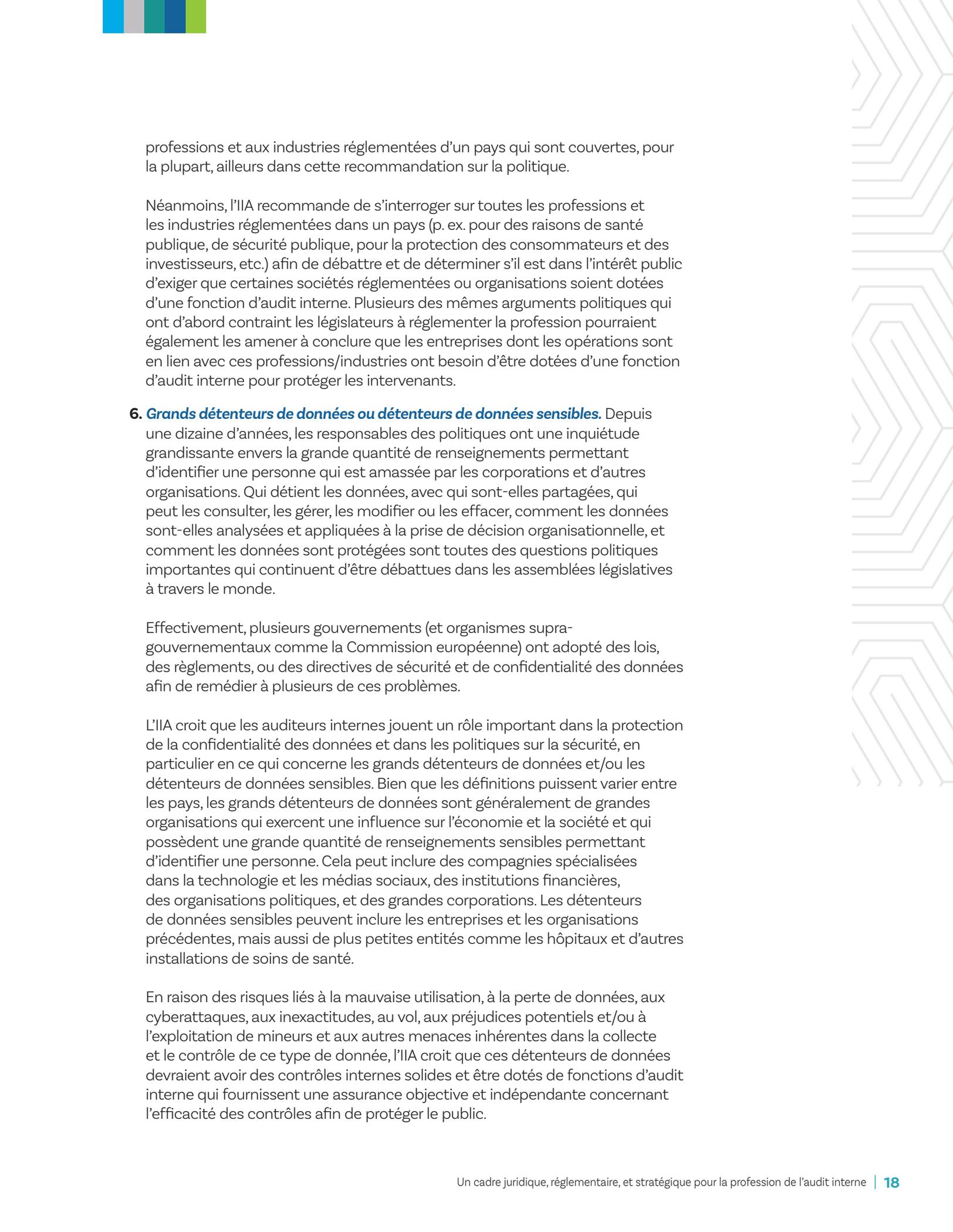
Plus particulièrement, l'implosion de la plateforme d'échange FTX en novembre 2022, qui était autrefois la troisième plus grande plateforme d'échange de cryptomonnaies, a révélé l'ampleur des risques des investisseurs lorsque les plateformes d'échange de cryptomonnaies ne disposent pas de contrôles internes suffisants et sont incapables de fournir une assurance objective de ces contrôles.<sup>9</sup>

Considérant les risques importants que prennent les investisseurs sur ce marché émergeant, l'IIA soutient les lois de bonne gouvernance d'entreprise qui exigent que les plateformes d'échange de cryptomonnaies et leurs partenaires affiliés disposent d'une fonction d'audit indépendante hautement qualifiée et dotée de ressources suffisantes.<sup>10</sup>

**5. Professions et industries réglementées.** Au fur et à mesure que les gestionnaires d'instituts nationaux passent en revue la liste des secteurs économiques ci-dessus, il sera clair que cette liste opère dans un diagramme de Venn où certains éléments d'un secteur donné apparaissent dans d'autres secteurs. Par exemple, la catégorie du secteur public/du gouvernement chevauche, en partie, la catégorie des infrastructures essentielles et celle-ci a quelques éléments en commun avec les EIP. Cela s'applique également aux

>> **9.** Les constatations préliminaires de la procédure de faillite de FTX estiment que plus d'un million de clients ont subi des pertes financières directes de plus de 8 milliards de dollars. Étonnamment, un montant égal aux pertes initiales (en plus des intérêts) a ultimement été récupéré avec le processus de faillite. Ce dénouement ne réduit pas la nécessité d'avoir une gouvernance organisationnelle, des contrôles internes et un audit interne solides afin de réduire le risque de récurrence pour une autre plateforme d'échange de cryptomonnaies dans le futur. Cela ne compense pas pour les consommateurs qui ont vu la valeur de plusieurs cryptomonnaies doubler, voire tripler, alors qu'ils attendaient un remboursement de leurs cryptoactifs.

**10.** Voir la [lettre au Congrès](#) de l'IIA du 4 mai 2023.



professions et aux industries réglementées d'un pays qui sont couvertes, pour la plupart, ailleurs dans cette recommandation sur la politique.

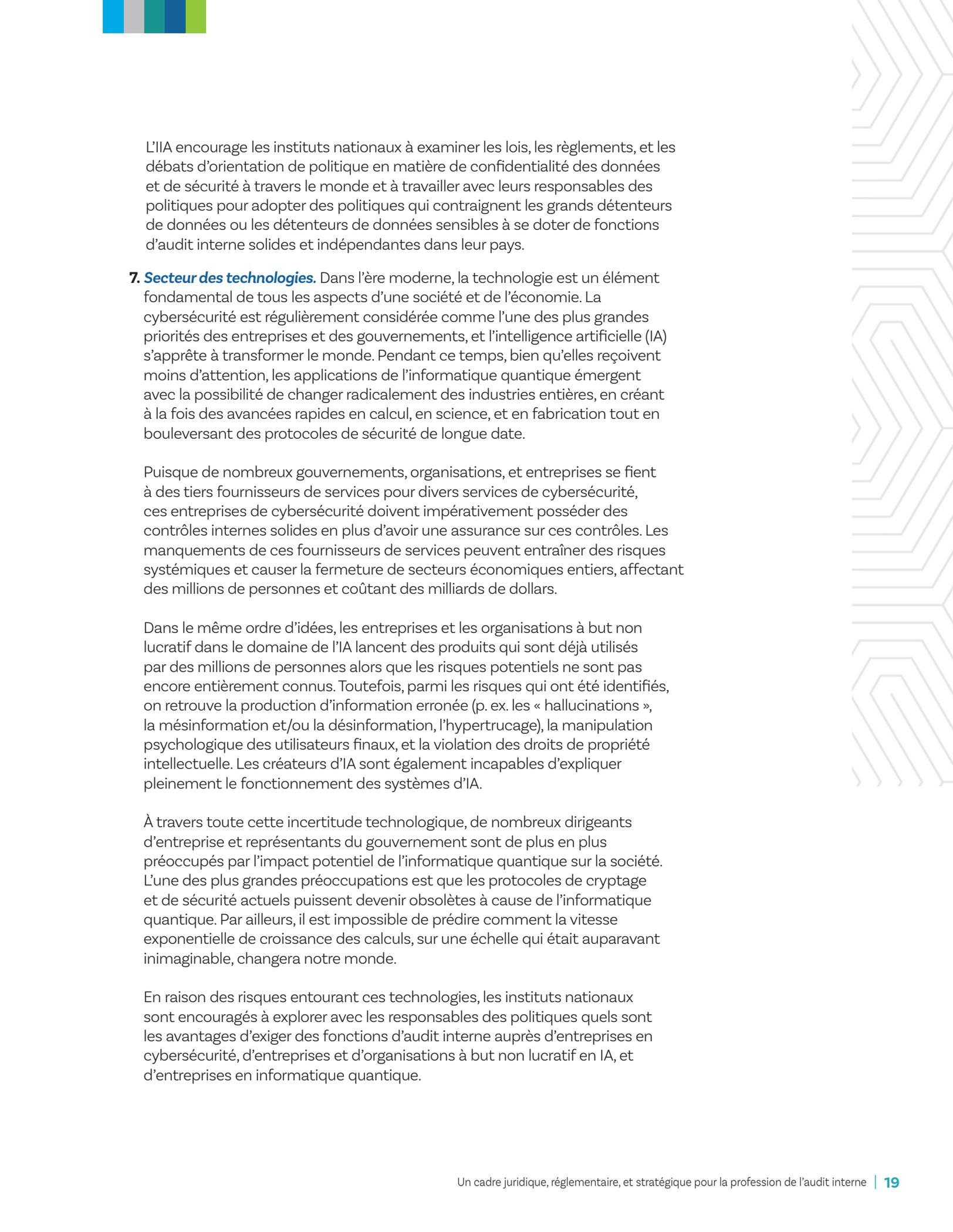
Néanmoins, l'IIA recommande de s'interroger sur toutes les professions et les industries réglementées dans un pays (p. ex. pour des raisons de santé publique, de sécurité publique, pour la protection des consommateurs et des investisseurs, etc.) afin de débattre et de déterminer s'il est dans l'intérêt public d'exiger que certaines sociétés réglementées ou organisations soient dotées d'une fonction d'audit interne. Plusieurs des mêmes arguments politiques qui ont d'abord contraint les législateurs à réglementer la profession pourraient également les amener à conclure que les entreprises dont les opérations sont en lien avec ces professions/industries ont besoin d'être dotées d'une fonction d'audit interne pour protéger les intervenants.

**6. Grands détenteurs de données ou détenteurs de données sensibles.** Depuis une dizaine d'années, les responsables des politiques ont une inquiétude grandissante envers la grande quantité de renseignements permettant d'identifier une personne qui est amassée par les corporations et d'autres organisations. Qui détient les données, avec qui sont-elles partagées, qui peut les consulter, les gérer, les modifier ou les effacer, comment les données sont-elles analysées et appliquées à la prise de décision organisationnelle, et comment les données sont protégées sont toutes des questions politiques importantes qui continuent d'être débattues dans les assemblées législatives à travers le monde.

Effectivement, plusieurs gouvernements (et organismes supra-gouvernementaux comme la Commission européenne) ont adopté des lois, des règlements, ou des directives de sécurité et de confidentialité des données afin de remédier à plusieurs de ces problèmes.

L'IIA croit que les auditeurs internes jouent un rôle important dans la protection de la confidentialité des données et dans les politiques sur la sécurité, en particulier en ce qui concerne les grands détenteurs de données et/ou les détenteurs de données sensibles. Bien que les définitions puissent varier entre les pays, les grands détenteurs de données sont généralement de grandes organisations qui exercent une influence sur l'économie et la société et qui possèdent une grande quantité de renseignements sensibles permettant d'identifier une personne. Cela peut inclure des compagnies spécialisées dans la technologie et les médias sociaux, des institutions financières, des organisations politiques, et des grandes corporations. Les détenteurs de données sensibles peuvent inclure les entreprises et les organisations précédentes, mais aussi de plus petites entités comme les hôpitaux et d'autres installations de soins de santé.

En raison des risques liés à la mauvaise utilisation, à la perte de données, aux cyberattaques, aux inexactitudes, au vol, aux préjudices potentiels et/ou à l'exploitation de mineurs et aux autres menaces inhérentes dans la collecte et le contrôle de ce type de donnée, l'IIA croit que ces détenteurs de données devraient avoir des contrôles internes solides et être dotés de fonctions d'audit interne qui fournissent une assurance objective et indépendante concernant l'efficacité des contrôles afin de protéger le public.



L'IIA encourage les instituts nationaux à examiner les lois, les règlements, et les débats d'orientation de politique en matière de confidentialité des données et de sécurité à travers le monde et à travailler avec leurs responsables des politiques pour adopter des politiques qui contraignent les grands détenteurs de données ou les détenteurs de données sensibles à se doter de fonctions d'audit interne solides et indépendantes dans leur pays.

**7. Secteur des technologies.** Dans l'ère moderne, la technologie est un élément fondamental de tous les aspects d'une société et de l'économie. La cybersécurité est régulièrement considérée comme l'une des plus grandes priorités des entreprises et des gouvernements, et l'intelligence artificielle (IA) s'apprête à transformer le monde. Pendant ce temps, bien qu'elles reçoivent moins d'attention, les applications de l'informatique quantique émergent avec la possibilité de changer radicalement des industries entières, en créant à la fois des avancées rapides en calcul, en science, et en fabrication tout en bouleversant des protocoles de sécurité de longue date.

Puisque de nombreux gouvernements, organisations, et entreprises se fient à des tiers fournisseurs de services pour divers services de cybersécurité, ces entreprises de cybersécurité doivent impérativement posséder des contrôles internes solides en plus d'avoir une assurance sur ces contrôles. Les manquements de ces fournisseurs de services peuvent entraîner des risques systémiques et causer la fermeture de secteurs économiques entiers, affectant des millions de personnes et coûtant des milliards de dollars.

Dans le même ordre d'idées, les entreprises et les organisations à but non lucratif dans le domaine de l'IA lancent des produits qui sont déjà utilisés par des millions de personnes alors que les risques potentiels ne sont pas encore entièrement connus. Toutefois, parmi les risques qui ont été identifiés, on retrouve la production d'information erronée (p. ex. les « hallucinations », la mésinformation et/ou la désinformation, l'hypertrucage), la manipulation psychologique des utilisateurs finaux, et la violation des droits de propriété intellectuelle. Les créateurs d'IA sont également incapables d'expliquer pleinement le fonctionnement des systèmes d'IA.

À travers toute cette incertitude technologique, de nombreux dirigeants d'entreprise et représentants du gouvernement sont de plus en plus préoccupés par l'impact potentiel de l'informatique quantique sur la société. L'une des plus grandes préoccupations est que les protocoles de cryptage et de sécurité actuels puissent devenir obsolètes à cause de l'informatique quantique. Par ailleurs, il est impossible de prédire comment la vitesse exponentielle de croissance des calculs, sur une échelle qui était auparavant inimaginable, changera notre monde.

En raison des risques entourant ces technologies, les instituts nationaux sont encouragés à explorer avec les responsables des politiques quels sont les avantages d'exiger des fonctions d'audit interne auprès d'entreprises en cybersécurité, d'entreprises et d'organisations à but non lucratif en IA, et d'entreprises en informatique quantique.



## **Faire concorder les lois et les règlements des comptables et des auditeurs externes avec les intérêts de la profession de l'audit interne**

Les auditeurs internes et externes remplissent généralement des rôles distincts, mais complémentaires pour soutenir les gouvernements, les corporations, et les autres organisations. Il est d'ailleurs commun pour les fonctions d'audit interne et les cabinets d'audit externe de collaborer étroitement dans l'exercice de leurs responsabilités. En ce qui concerne les sociétés cotées en bourse, il est pertinent de mentionner que les équipes interagissent directement avec soit le comité d'audit ou l'organisme chargé de la gouvernance.

En raison de l'unicité de cette relation, l'IIA recommande aux instituts nationaux de passer en revue les politiques en matière de gouvernance d'entreprise et les politiques publiques en lien avec la réglementation des comptables et des auditeurs externes afin de s'assurer qu'elles n'entrent pas en conflit avec les principes de ce document. De plus, les normes qui sont adoptées par les régulateurs comptables et les régulateurs de l'audit externe de sociétés cotées en bourse doivent aussi être évaluées pour assurer leur conformité aux Normes de l'IIA. Lorsque des conflits, des lacunes, ou des problèmes sont détectés, les instituts nationaux sont encouragés à travailler avec d'autres intervenants pour améliorer les lois et les règlements pertinents.



# RECOMMANDATIONS POUR LES POLITIQUES FACULTATIVES

*La pertinence des recommandations dans cette section du document variera en fonction du pays et des facteurs uniques liés à la politique et à la culture. Les instituts nationaux sont encouragés à passer en revue chacune des recommandations et à en débattre afin de sélectionner celles qui sont à la fois possibles du point de vue politique et qui sont susceptibles d'apporter de la valeur au cadre juridique et réglementaire de leur pays.*

---

## Renforcer la protection pour les auditeurs internes

Bien que la plupart des auditeurs internes peuvent effectuer leur travail avec succès, sans être dérangés, sans pression abusive ou coercition, il est inquiétant de constater que certains auditeurs internes travaillent dans des cultures organisationnelles où ils sont victimes de représailles, d'intimidation, de harcèlement, de licenciement potentiel et dans certains cas, de menaces, de violence ou de meurtre pour avoir tenté d'accomplir pleinement et correctement leur travail. En effet, plusieurs cas comme ceux-ci ont été documentés à travers le monde.

Tous les auditeurs internes devraient se sentir en sécurité au travail et le harcèlement et les menaces envers les auditeurs internes dans l'exercice de leur fonction devraient être illégaux.

Les protections juridiques propres à une carrière ne sont pas sans précédent. Effectivement, dans certains pays, il y a des pénalités additionnelles ou propres aux menaces, au harcèlement ou à la violence faite envers des agents de police, des juges, des agents de bord, des agents de stationnement et des membres œuvrant dans d'autres industries ou d'autres professions vulnérables à ce genre d'attaques.

Si une telle loi devait être mise en place, elle doit comprendre des pénalités appropriées, incluant des frais et/ou une peine d'emprisonnement, pour les personnes qui auraient fait du tort aux auditeurs internes dans l'exercice de leurs fonctions. Dans certains cas, les responsables des politiques peuvent décider que les auditeurs internes qui travaillent dans des secteurs spécifiques de l'économie (p. ex. le gouvernement, les infrastructures essentielles ou les sociétés cotées en bourse) ont droit à de la protection additionnelle, mais l'ajout d'une loi générale pour renforcer la protection des auditeurs internes n'est pas nécessairement justifié.



## Évaluer les lois et les règlements concernant la dénonciation

La dénonciation, dans le sens large du terme, signifie qu'un ou plusieurs individus sortent des voies hiérarchiques normales de l'organisation pour signaler un comportement inapproprié (et souvent illégal). Les programmes de dénonciation, lorsqu'ils sont bien structurés, permettent aux gouvernements, aux corporations, et aux organisations de détecter de la fraude, de la corruption, du détournement de fonds, du gaspillage, des violations des lois ou des politiques, et d'autres activités problématiques ou même toxiques qui nuisent au succès de l'organisation.

L'IIA soutient la création de programmes de dénonciation dans le cadre de politiques publiques lorsqu'ils sont susceptibles de faire progresser et de protéger les ressources des contribuables, les intérêts des consommateurs et des investisseurs, la justesse des rapports financiers ainsi que la santé et la sécurité publique. Les programmes de dénonciation devraient être confidentiels, avec l'option d'anonymat, et devraient fournir des garanties solides pour protéger les dénonciateurs contre des représailles.

La dénonciation à l'interne peut être un système d'avertissement pertinent pour les auditeurs internes dans l'exercice de leurs fonctions, alors que la dénonciation externe peut servir de piste essentielle pour des enquêtes faites par des chargés de la réglementation, la police, les journalistes, et les législateurs.

L'IIA encourage les instituts nationaux à développer des relations avec le groupe élargi d'intervenants qui défend et avance les politiques de dénonciation et les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise afin de déterminer quelles sont les politiques de dénonciation les plus efficaces et les plus appropriées dans leur pays pour ensuite plaider pour qu'elles soient instaurées.



## Promouvoir les politiques visant à soutenir le talent professionnel pour la profession de l'audit interne

Les gouvernements jouent souvent un rôle important pour soutenir et influencer le développement du talent professionnel de plusieurs professions. Plus précisément, les gouvernements peuvent élaborer des programmes de développement de carrière ou de main-d'œuvre pour aider les étudiants et les professionnels, au sein du gouvernement et à l'extérieur, à progresser vers leurs objectifs de carrière et à obtenir une éducation complémentaire, des bourses, de la formation professionnelle, des stages, des apprentissages ou de l'expérience spécialisée.

L'IIA soutient le concept de programmes gouvernementaux qui offrent et promeuvent ce type de formation, de perfectionnement, et de formation en apprentissage aux personnes exerçant la profession de l'audit interne. De plus, l'IIA soutient les efforts pour financer les programmes de formation générale et pour bâtir les programmes d'enseignements dans les collèges et les universités qui enseignent l'audit interne et les sujets connexes aux étudiants.

Les instituts nationaux sont invités à collaborer avec leurs responsables des politiques pour promouvoir le développement d'auditeurs internes dans leur pays et pour évaluer les façons d'encourager les futurs auditeurs internes à joindre la profession, et à obtenir l'expertise et l'éducation nécessaires pour exceller. Les responsables des politiques peuvent créer un programme de développement de talent pour les auditeurs internes en se fiant à d'autres programmes qui ont du succès dans leur pays ou aux pratiques efficaces pour de tels programmes à travers le monde.

Dans un effort d'amélioration des compétences professionnelles, les responsables des politiques devraient également trouver des façons d'encourager les auditeurs internes à obtenir les titres de compétences appropriés comme le Certified Internal Auditor® (CIA®) et le titre d'Internal Audit Practitioner (IAP), et à suivre des programmes de formation et d'éducation professionnelle pour s'assurer qu'ils ont les compétences nécessaires pour exercer leurs fonctions. L'une des façons d'accomplir cet objectif est de recourir aux programmes gouvernementaux destinés aux employés du gouvernement qui paient ou, du moins, qui financent le coût des frais d'examen, du matériel d'étude, de l'adhésion à une association professionnelle ou à un ordre professionnel, et/ou pour les formations professionnelles continues.

## Réviser et mettre à jour des cadres de gouvernance organisationnelle et d'autres politiques

Bien que les politiques publiques adéquates soient essentielles au succès de la profession de l'audit interne, un autre aspect essentiel dans lequel les instituts nationaux devraient être impliqués est la promotion de cadres et de politiques qui reflètent le rôle crucial de l'audit interne pour une bonne gouvernance organisationnelle. Ces cadres ne sont pas des lois ou des règlements à proprement dit, mais ils s'étendent à une foule de lignes directrices qui ont été développées dans les écosystèmes de gouvernance d'entreprise et de secteur public.<sup>11</sup>

Le champ d'application de ces cadres de gouvernance comprend les codes de gouvernance d'entreprise, les principes directeurs, les conseils sur la mise en œuvre et la conformité, les directives et règlements gouvernementaux, les recommandations des meilleures pratiques, le leadership éclairé, les recherches universitaires, les articles d'opinion et les éditoriaux, les guides pratiques ainsi que les cadres et les normes du secteur privé et du secteur public.

Les instituts nationaux sont encouragés à s'assurer que l'audit interne soit valorisé et au centre de toutes les politiques, les publications, les présentations et les débats de ces écosystèmes en plus d'être intégré comme pratique essentielle.

Bien que les responsables des politiques publiques ne soient pas toujours à jour sur les politiques du secteur privé, les initiatives ainsi que les débats et les discussions qui les entourent, les instituts nationaux peuvent jouer un rôle essentiel dans l'éducation des responsables des politiques publiques et leur expliquer l'impact qu'ils ont sur la gouvernance d'entreprise et sur l'audit interne de leurs régions/pays respectifs. Dans certaines situations, les instituts nationaux et les autres intervenants peuvent demander aux responsables des politiques de donner leur opinion et d'influencer des politiques du secteur privé dans le but d'améliorer leur qualité, leur pertinence, et leur exhaustivité et de s'assurer qu'ils sont en concordance avec les lois et les règlements pertinents.

De même, les instituts nationaux sont encouragés à examiner le rôle des auditeurs internes dans les gouvernements et le secteur public et vérifier que l'audit interne se positionne adéquatement dans ce secteur de l'économie. Une telle approche confirmera que l'audit interne peut à la fois contribuer à la protection de l'intérêt public et protéger de manière appropriée les fonds et les biens publics.

>> **11.** L'écosystème de gouvernance d'entreprise d'un pays peut être conceptualisé comme étant la communauté des organismes chargés de la gouvernance, des comités d'audit, des leaders des cadres supérieurs, des groupes d'entreprise, des chambres de commerce, des universitaires, des groupes d'investisseurs et de consommateurs, des programmes de régimes de retraite, des actionnaires activistes et des mandataires, des sociétés de capitaux à risque, des associations professionnelles et des associations de membres en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que d'autres intervenants qui souhaiteraient développer, faire progresser et/ou influencer les politiques en matière de gouvernance d'entreprise.



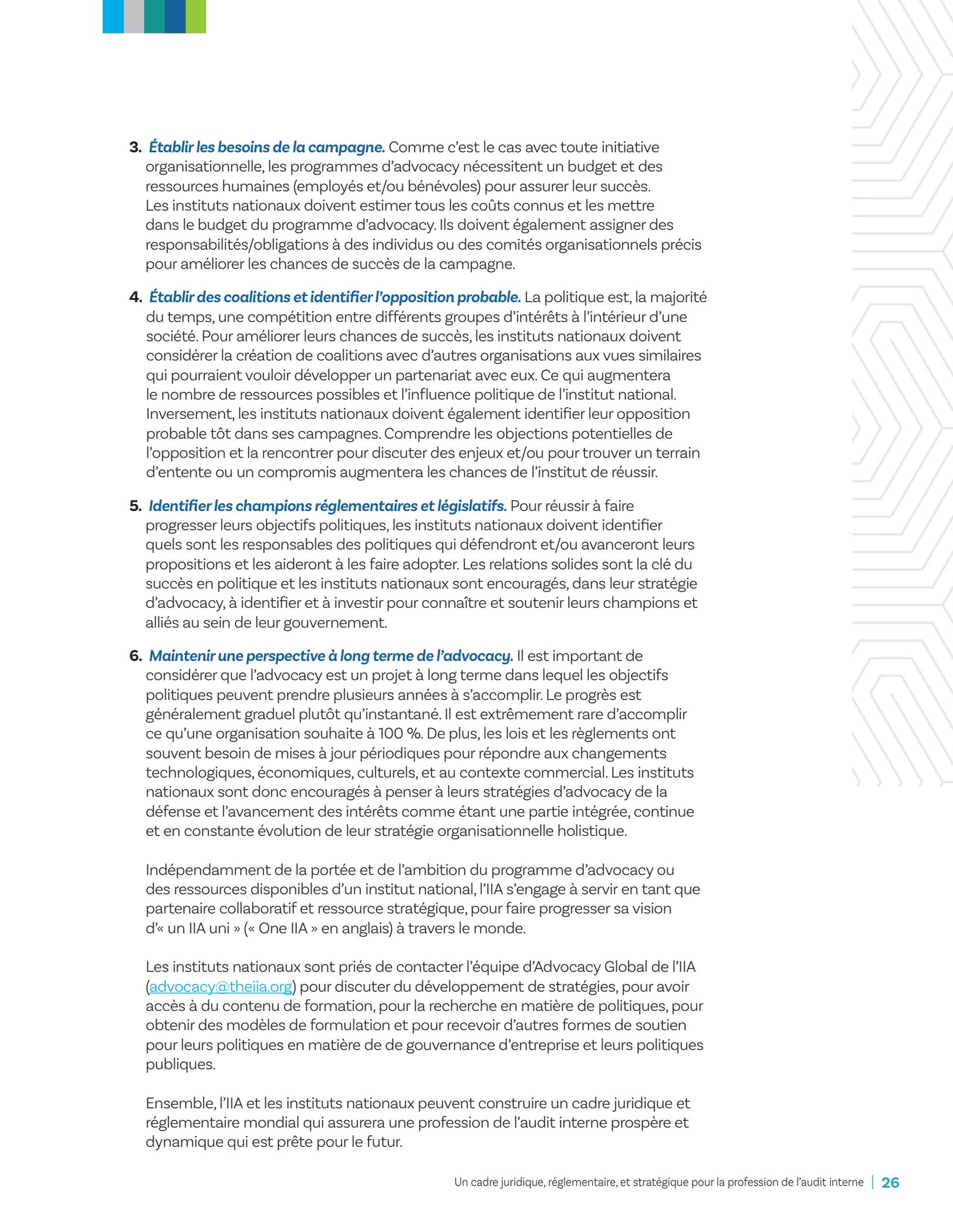
# ADOPTION DU CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

*En passant en revue les recommandations de cadre juridique et réglementaire de ce document, l'IIA reconnaît que les instituts nationaux prendront des avenues différentes pour l'adoption. Certains instituts nationaux ont des programmes d'advocacy<sup>12</sup> sophistiqués avec du personnel à temps plein qui travaille en étroite collaboration avec les leaders du gouvernement, et d'autres instituts opèrent avec des bénévoles et leurs programmes d'advocacy peuvent être au stade des balbutiements.*

*Pour les instituts nationaux qui débutent dans le domaine de l'advocacy ou dont les programmes sont moins développés, l'IIA recommande de suivre les lignes directrices suivantes pour débiter du bon pied.*

- 
- 1. Analyser l'environnement juridique et réglementaire pour déterminer s'il est possible d'un point de vue politique d'introduire de nouvelles lois ou des lois révisées.** Les instituts nationaux doivent évaluer l'état des politiques en matière de gouvernance d'entreprise et des politiques publiques actuelles en utilisant le cadre juridique et réglementaire de ce document pour ensuite identifier les occasions pour les améliorer. Cela peut comprendre une révision exhaustive de toutes les recommandations politiques de ce document ou l'identification des domaines connus pour les améliorer. Une fois que l'institut national a identifié ses objectifs en matière de politique, il devrait également analyser le paysage politique pour déterminer la faisabilité de réalisation de ses objectifs. Des initiatives simples en matière de politiques peuvent être réalisables dans un délai de quelques mois à un an, alors que les plus complexes et les plus ambitieuses devraient être envisagées dans le cadre de stratégies pluriannuelles.
  - 2. Planifier une stratégie d'advocacy.** L'IIA recommande d'écrire une stratégie sur la façon dont un institut national planifie d'atteindre ses objectifs précis d'advocacy. Cette stratégie devrait être examinée et approuvée par la direction de l'institut national et son organisme chargé de la gouvernance pour assurer une vision commune du projet.

>> **12.** Dans ce contexte, « advocacy » veut dire, « engager les responsables gouvernementaux, les décideurs politiques, les responsables de la gouvernance d'entreprise et les autres parties prenantes à protéger et à faire progresser les lois, les réglementations, et les autres politiques publiques et les politiques de gouvernance d'entreprise qui sont dans le meilleur intérêt du public, de la profession d'audit interne, de l'IIA, de ses affiliés, et de ses membres. »

- 
3. **Établir les besoins de la campagne.** Comme c'est le cas avec toute initiative organisationnelle, les programmes d'advocacy nécessitent un budget et des ressources humaines (employés et/ou bénévoles) pour assurer leur succès. Les instituts nationaux doivent estimer tous les coûts connus et les mettre dans le budget du programme d'advocacy. Ils doivent également assigner des responsabilités/obligations à des individus ou des comités organisationnels précis pour améliorer les chances de succès de la campagne.
  4. **Établir des coalitions et identifier l'opposition probable.** La politique est, la majorité du temps, une compétition entre différents groupes d'intérêts à l'intérieur d'une société. Pour améliorer leurs chances de succès, les instituts nationaux doivent considérer la création de coalitions avec d'autres organisations aux vues similaires qui pourraient vouloir développer un partenariat avec eux. Ce qui augmentera le nombre de ressources possibles et l'influence politique de l'institut national. Inversement, les instituts nationaux doivent également identifier leur opposition probable tôt dans ses campagnes. Comprendre les objections potentielles de l'opposition et la rencontrer pour discuter des enjeux et/ou pour trouver un terrain d'entente ou un compromis augmentera les chances de l'institut de réussir.
  5. **Identifier les champions réglementaires et législatifs.** Pour réussir à faire progresser leurs objectifs politiques, les instituts nationaux doivent identifier quels sont les responsables des politiques qui défendront et/ou avanceront leurs propositions et les aideront à les faire adopter. Les relations solides sont la clé du succès en politique et les instituts nationaux sont encouragés, dans leur stratégie d'advocacy, à identifier et à investir pour connaître et soutenir leurs champions et alliés au sein de leur gouvernement.
  6. **Maintenir une perspective à long terme de l'advocacy.** Il est important de considérer que l'advocacy est un projet à long terme dans lequel les objectifs politiques peuvent prendre plusieurs années à s'accomplir. Le progrès est généralement graduel plutôt qu'instantané. Il est extrêmement rare d'accomplir ce qu'une organisation souhaite à 100 %. De plus, les lois et les règlements ont souvent besoin de mises à jour périodiques pour répondre aux changements technologiques, économiques, culturels, et au contexte commercial. Les instituts nationaux sont donc encouragés à penser à leurs stratégies d'advocacy de la défense et l'avancement des intérêts comme étant une partie intégrée, continue et en constante évolution de leur stratégie organisationnelle holistique.

Indépendamment de la portée et de l'ambition du programme d'advocacy ou des ressources disponibles d'un institut national, l'IIA s'engage à servir en tant que partenaire collaboratif et ressource stratégique, pour faire progresser sa vision d'« un IIA uni » (« One IIA » en anglais) à travers le monde.

Les instituts nationaux sont priés de contacter l'équipe d'Advocacy Global de l'IIA ([advocacy@theiia.org](mailto:advocacy@theiia.org)) pour discuter du développement de stratégies, pour avoir accès à du contenu de formation, pour la recherche en matière de politiques, pour obtenir des modèles de formulation et pour recevoir d'autres formes de soutien pour leurs politiques en matière de de gouvernance d'entreprise et leurs politiques publiques.

Ensemble, l'IIA et les instituts nationaux peuvent construire un cadre juridique et réglementaire mondial qui assurera une profession de l'audit interne prospère et dynamique qui est prête pour le futur.



# ANNEXE

## Politiques de l'audit interne et organisations supranationales

Une organisation supranationale se définit comme étant toute organisation multinationale ou union au sein desquelles les membres d'organismes acceptent de céder leur autorité concernant certaines lois, politiques, règlements, ou directives à l'organisation supranationale. La plus grande organisation supranationale est les Nations Unies. Par contre, d'autres exemples comprennent l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, et le Fonds monétaire international.

À l'échelle mondiale, l'IIA soutient, influence, et s'implique auprès d'organisations supranationales en ce qui concerne les opérations de leurs propres fonctions d'audit interne ainsi que ce qui concerne leurs politiques, règlements, et directives en matière d'audit interne qui s'appliquent à leurs États membres. L'IIA travaille également de concert avec plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) sur les politiques publiques, les normes, les lignes directrices, et les pratiques exemplaires en matière d'audit interne et autres.

Sur le plan régional, l'IIA travaille étroitement avec cinq organismes régionaux composés des instituts nationaux suivant : La Confédération européenne des instituts d'audit interne (ECIIA), la Fédération africaine des instituts d'audit interne (AFIIA), la Confédération arabe des instituts d'audit interne (ArabCIIA), la Confédération asiatique des instituts d'audit interne (ACIIA), et la Fédération latino-américaine de l'audit interne (FLAI). L'IIA encourage les organismes régionaux professionnels et les instituts qui les constituent à collaborer et à s'engager avec leurs organisations supranationales régionales respectives et est heureux de collaborer en tant que partenaire et de fournir les ressources nécessaires dans le cadre de cet engagement.

## Rétroaction des intervenants dans un document évolutif

En tant que nouvelle initiative pour définir une vision mondiale de l'audit interne, l'IIA a cherché à obtenir le soutien et la contribution du plus grand nombre d'intervenants possible pour ce document. En tant qu'organisation avec plus de 255 000 membres à travers le monde, l'IIA reconnaît qu'il a besoin de solliciter des avis variés et même parfois contradictoires sur les cadres juridiques, stratégiques et réglementaires adéquats pour la profession de l'audit interne. Bien que l'IIA ne puisse pas complètement satisfaire tous les intervenants et leurs commentaires particuliers, l'organisation a comme objectif d'uniformiser les positions des intervenants à l'échelle mondiale pour produire un exposé de position qui comprend la représentation la plus complète et optimale de l'avis de la profession de l'audit interne sur ses cadres juridiques et réglementaires.

Dans le même ordre d'idée, une ébauche de cet exposé a été publiée pour une période de consultation des intervenants de 60 jours durant les mois de juin, de juillet, et d'août 2023. Plus précisément, les 116<sup>13</sup> instituts nationaux de l'IIA ainsi que les 144 sections au Canada, aux États-Unis, et aux Caraïbes ont été invités à envoyer des modifications, à faire des suggestions, à soumettre leurs critiques, et à poser des questions. De plus, l'IIA a tenu des séances interactives avec les leaders des instituts nationaux à l'Assemblée mondiale de l'IIA de juillet 2023 à Amsterdam aux Pays-Bas. Le Global Board of Directors de l'IIA, le North American Board, et les comités de membres bénévoles (le Canadian Advisory Committee, le Global Advocacy Advisory Council, le North American Advocacy Advisory Committee, l'Institute Relations Committee et le Chapter Relations Committee) ont également été informés et sollicités à participer.

Toutes ces rétroactions de la part des intervenants ont été considérées avec soin et débattues dans les mois qui ont suivi et ont mené à la version révisée « faille fondamentale », publiée pendant cinq semaines supplémentaires en juin et juillet 2024, afin de permettre aux intervenants de la lire et de soumettre leurs commentaires.

Au moment de sa publication, cet exposé doit être considéré comme la position définitive de l'IIA sur le cadre réglementaire, politique, et juridique idéal pour la profession de l'audit interne au niveau mondial.<sup>14</sup> Toutefois, l'organisation voit cet exposé comme un document évolutif. Ce document, tout comme le monde, la technologie, les politiques publiques, la gouvernance d'entreprise, et la profession de l'audit interne, doit être en constante évolution. L'IIA planifie de revisiter cet exposé pour des mises à jour, en tirant parti de la contribution et de la rétroaction des intervenants, au moins une fois tous les cinq ans. C'est par ce processus que l'IIA espère que cet exposé articulera un cadre pertinent, complet, et tourné vers l'avenir, étayé par le soutien de nos instituts nationaux et de nos membres.



>> 13. Au moment de la période de rétroaction des parties prenantes, il y avait 116 instituts nationaux affiliés avec l'IIA.  
14. Ce document a été approuvé par le Global Board of Directors de l'IIA en juillet 2024.



The Institute of  
Internal Auditors



1035 Greenwood Blvd., Ste. 401  
Lake Mary, FL 32746 USA  
[theiia.org](http://theiia.org) | [Advocacy@theiia.org](mailto:Advocacy@theiia.org)

